

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
10 mai 2004  
Français  
Original: anglais

---

**Lettre datée du 5 mai 2004, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Président du Comité  
du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)  
concernant la lutte antiterroriste**

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre du 8 août 2003 (S/2003/870), par laquelle je transmettais un deuxième rapport présenté par le Suriname au Comité contre le terrorisme en application du paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001).

Après avoir attentivement examiné le rapport avec le concours de ses experts, le Comité contre le terrorisme a écrit au Représentant permanent du Suriname auprès de l'Organisation des Nations Unies pour lui faire part de ses observations préliminaires et inviter le Suriname à lui présenter une réponse sous la forme d'un troisième rapport d'ici au 28 juin 2004.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité  
créé par la résolution 1373 (2001)  
concernant la lutte antiterroriste  
(*Signé*) Inocencio F. **Arias**

